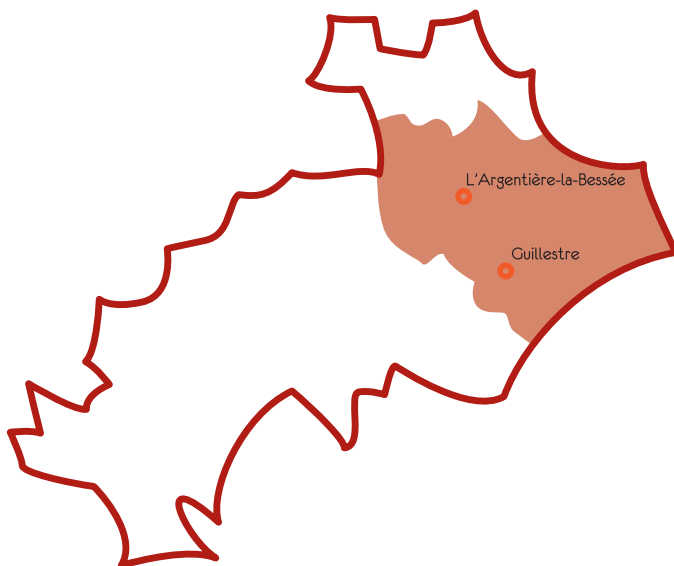


TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le **SSIAD** intervient sur les cantons de **L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE ET DE GUILLESTRE**



Le **SSIAD** est porté par l'association Vivre sa Vie Chez Soi (association loi 1901 reconnue d'intérêt général)



POUR UN MAINTIEN À DOMICILE DE QUALITÉ

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

© carene.andy@gmail.com

CONTACT SSIAD

L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE :

Maison du Canton
05120 L'Argentière-la-Bessée

04 92 23 00 99
ssiad.argentiere@vvcs.fr



Centre Médical - Rue des caducées
05 600 Guillestre

GUILLESTRE :

04 92 45 16 86
ssiad.guillestre@vvcs.fr



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE



SSIAD

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE
POUR RÉPONDRE AUX BESOINS EN SOINS DES PERSONNES

ASSOCIATION
VIVRE SA VIE CHEZ SOI

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

POURQUOI ?

Le **SSIAD** (ou Service de Soins Infirmiers À Domicile) est une structure médico-sociale, assurant sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous la forme de **soins techniques**, de **soins d'hygiène** et de **soins relationnels**.

Sa vocation est d'éviter l'hospitalisation des personnes accompagnées, de faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation, de prévenir ou de retarder un placement en institution.

POUR QUI ?

L'équipe du **SSIAD** s'adresse à :

- Des personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes,
- Des personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap,
- De personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques.

COMMENT ?

- Soins de nursing : toilette au lit, toilette au lavabo, douche, pédiluve, capiluve...
- Aide aux transferts et mobilisation
- Prévention des risques : escarres, chutes, pose de bas à varices...
- Surveillance : poids, pouls, tension artérielle, élimination, hydratation...
- Préparation du semainier et aide à la prise du traitement.
- Conseils : alimentation, autonomie, matériels et adaptation du logement...

Les soins infirmiers propres (injections, pansements, perfusions...) sont réalisés par les infirmières libérales ou les infirmières du service. Ces soins sont inclus dans le prix de journée.

QUI INTERVIENT ?

Les interventions sont assurées par :

- Des infirmières qui exercent les actes relevant de leur compétence, organisent le travail des aides-soignants et des aides médico-psychologiques (AMP) et assurent la coordination avec les autres intervenants du domicile.
- Des aides-soignants et des AMP qui réalisent sous la responsabilité des infirmières, les soins de base et relationnels et concourent à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.
- Une ergothérapeute qui participe aux évaluations d'entrée, qui vous accompagne et vous conseille si nécessaire.
- Une équipe administrative
- Des infirmiers libéraux de secteur ayant signé une convention de partenariat avec le **SSIAD**.
- Des pédicures podologues sous convention avec le **SSIAD**.

POUR NOUS SOLLICITER

Pour bénéficier du **SSIAD**, il vous suffit de contacter directement le service ou de faire la demande auprès de votre médecin traitant. L'infirmière du SSIAD et le médecin traitant définiront en concertation avec vous, la nature des soins et la fréquence des interventions.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 : 04 92 23 00 99